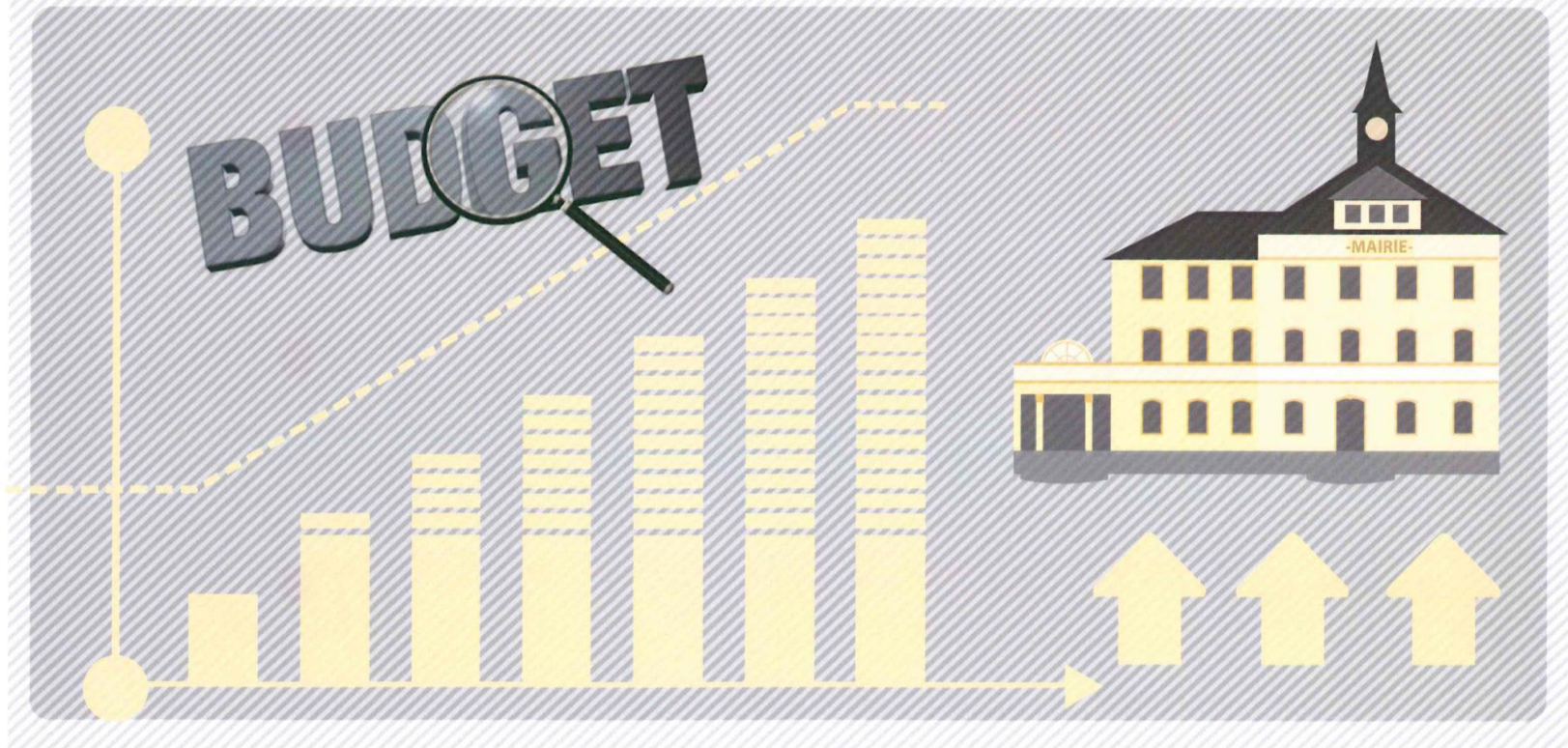




Ville de
Clouange

D.O.B. 2019

Débat d'Orientation Budgétaire



OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

SOMMAIRE

LE PRESENT DOCUMENT INTRODUCTIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) PRESENTERA SUCCESSIVEMENT :

- I - Le contexte économique budgétaire national
- II - Le contexte budgétaire de la Commune
- III - Les grandes orientations budgétaires 2019

I)



Contexte économique national



PROJET LOI DES FINANCES 2019

Le projet de loi de finances est la Loi qui détermine, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

Le projet de loi des finances 2019 :

- ❑ s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% et prévoit de ramener le déficit public à 3,2% du PIB (le texte initial prévoyait 2,8%) en tenant compte de l'effet de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations patronales.
- ❑ prévoit de ramener à 54% en 2019 le poids de la dépense publique contre 54,6% en 2018. Le taux de prélèvement obligatoire sera ramené à 44,2% contre 45% en 2018. En 2019, le déficit budgétaire devrait atteindre 98,7 milliards d'euros.
- ❑ Prévoit une réduction des effectifs publics de 4 164 équivalents temps plein (ETP) (1 571 pour l'État, 2 593 pour les opérateurs). 2 153 ETP seront créés au ministère de l'intérieur (police, gendarmerie, sécurité civile), 1 300 ETP au ministère de la justice et 466 ETP au ministère des armées. Les suppressions nettes d'emplois représenteront 8 412 ETP (5 694 dans les ministères et 2 718 dans les opérateurs).



Les principales mesures fiscales du projet de loi sont les suivantes :

- revalorisation de la prime d'activité de 20 euros par mois pour un salarié au Smic en 2019, 2020 et 2021 (soit soixante euros en 2020). En première lecture, un amendement du gouvernement avance la revalorisation de la prime d'activité prévue initialement le 1er avril 2019 au 1er janvier 2019 et augmente son montant de 30 à 80 euros au lieu d'échelonner la hausse sur trois ans ;
- extension de l'exonération des cotisations sociales "Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise" (ACCRE) aux travailleurs indépendants qui créent ou reprennent une entreprise ;
- augmentation du montant du "chèque énergie" pour les ménages en situation de précarité énergétique pour un montant moyen de 200 euros en 2019 (150 euros en 2018) ;
- prolongation pour un an du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE). L'Assemblée nationale a étendu le bénéfice du CITE au taux de 50% aux coûts de main d'œuvre pour l'installation d'équipements de chauffage utilisant des énergies renouvelables et pour la dépose de cuve à fioul ;
- deuxième étape de la réduction de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Après une première baisse de 30% en 2018, la diminution atteint 65% en 2019 ;
- hausse des taxes sur le carburant et plus particulièrement sur le diesel et des taxes sur le tabac ;
- réduction du taux d'impôt sur les sociétés qui passe de 33,3% en 2018 à 31% en 2019 ;
- allègement de 4 points supplémentaires des cotisations patronales pour les salaires au niveau du Smic à compter du 1er octobre 2019 ;
- suppression de taxes à faible rendement (taxes sur les farines, sur l'ajout de sucre à la vendange, sur les appareils de reproduction ou d'impression, etc.).

- En 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est transformé en allègement pérenne de cotisations patronales.
- L'allocation adulte handicapé est revalorisée de quarante euros à partir du 1er novembre 2019.
- Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est mis en œuvre à partir de janvier 2019. Les contribuables bénéficiaires de crédits d'impôt et de réduction d'impôt perçoivent le 15 janvier 2019 60% du montant des avantages perçus en 2018.
- A compter du printemps 2019 le calcul des aides personnelles au logement est effectué sur la base des revenus de l'année en cours.
- D'autres mesures sont présentées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019 (par exemple comme l'exonération de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires).
- Un amendement présenté par le gouvernement a été adopté par l'Assemblée nationale sur la réhabilitation de l'habitat ancien et dégradé en centre-ville. Il crée un dispositif de défiscalisation afin de mobiliser l'investissement privé pour la réduction de l'habitat insalubre.
- Un autre amendement présenté par le gouvernement vise à exonérer, dans la limite de 240 euros par an les aides aux transports mises en place par les collectivités. Cette exonération sera mise en place à partir du 1er janvier 2020.

L'Assemblée nationale a adopté un amendement qui crée une taxe additionnelle de séjour de 15% en Ile-de-France dont le produit sera affecté au financement de la Société du Grand Paris chargée de construire un métro automatique autour de Paris.

Le Parlement a voté la suppression de la hausse de la taxation carbone sur les carburants.

En nouvelle lecture l'Assemblée nationale rétablit l'exclusion de l'huile de palme dans la liste des biocarburants, mesure supprimée en première lecture par Le Sénat.

Le Conseil constitutionnel a jugé non conforme à la Constitution un article qui visait à allonger la durée de détention d'un titre de séjour nécessaire pour avoir droit au revenu de solidarité active (RSA) pour toutes les personnes étrangères non ressortissantes de l'Union européenne résidant en Guyane.

Il a également rejeté l'article prévoyant une revalorisation de 0,3 % des prestations sociales en 2020.



II)

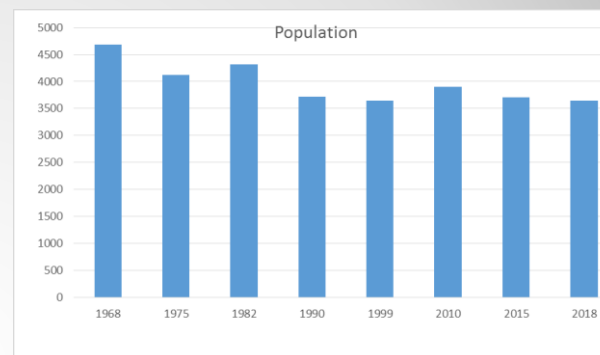
Contexte Budgétaire communal



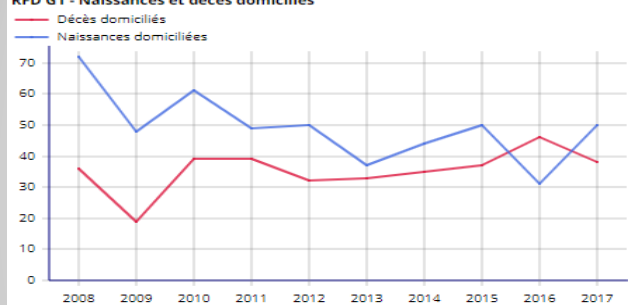
APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNAL

Données INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2018
Population	4678	4120	4321	3713	3643	3907	3708	3641
Densité moyenne (hab/km ²)	1 554,2	1 368,8	1 435,5	1 233,6	1 210,3	1 298,0	1 231,9	1196,68



RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Décès domiciliés	36	19	39	39	32	33	35	37	46	38
Naissances domiciliées	72	48	61	49	50	37	44	50	31	50

Toutes les données sont en géographie au 01/01/2018.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

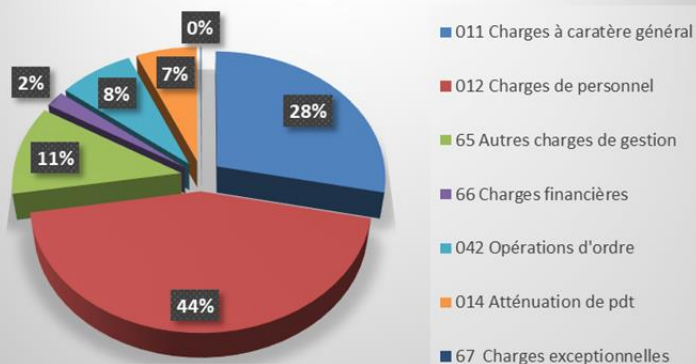
Strate démographique de la commune et appartenance intercommunale	Nombre de communes	En % du total
1 Moins de 500 hab. dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	18 933 17 816 1 030 76 11	52,8 %
2 De 500 à 2 000 hab. dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	11 575 9 450 1 870 246 9	32,3 %
3 De 2 000 à 3 500 hab. dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	2 246 1 557 556 131 2	6,3 %
4 De 3 500 à 10 000 hab. dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	2 124 1 118 681 314 11	5,9 %
5 De 10 000 à 30 000 hab. dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	728 153 328 202 3	2,0 %
6 De 30 000 à 100 000 hab. dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	233 2 130 99 2	0,6 %
7 Plus de 100 000 hab. (hors Paris) dont communes appartenant à : CC CA CU ou MML Communes isolées	40 0 15 25 0	0,1 %

Compte Administratif prévisionnel 2018.

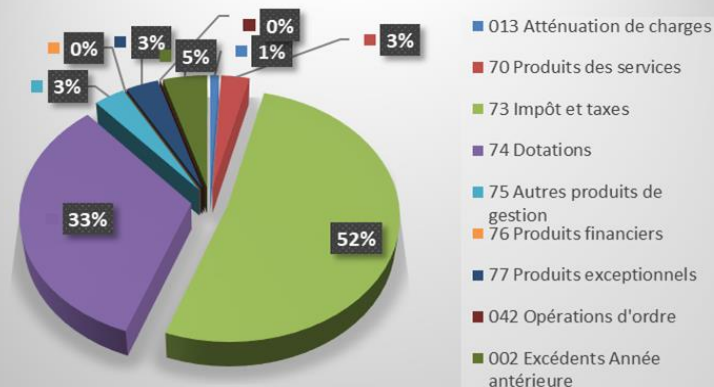
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	861 041,70 €	013 Atténuation de charges	31 612,62 €
012 Charges de personnel	1 341 835,68 €	70 Produits des services	102 666,80 €
65 Autres charges de gestion	344 444,77 €	73 Impôt et taxes	1 809 721,56 €
66 Charges financières	60 692,73 €	74 Dotations	1 158 777,02 €
042 Opérations d'ordre	238 529,30 €	75 Autres produits de gestion	113 363,60 €
014 Atténuation de pdt	193 337,70 €	76 Produits financiers	72,96 €
67 Charges exceptionnelles	2 709,00 €	77 Produits exceptionnels	119 224,84 €
		042 Opérations d'ordre	2 270,00 €
002 Déficit année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	160 777,75 €
	3 042 590,88 €		3 498 487,15 €

Résultat de fonctionnement 2018 (Excédentaire)	455 896,27 €
--	---------------------

Dépenses de Fonctionnement 2018



Recettes de Fonctionnement 2018



Compte Administratif prévisionnel 2018.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immo Incorporelles	5 410,81 €	13 Subv. d'investissement	95 776,01 €
21 Immo corporelles	61 295,22 €	20 Immo Incorporels	- €
23 Immo en cours	377 285,97 €	10 Dotations Fonds divers	99 441,91 €
16 Remboursement emprunts	177 643,72 €	040/041 Opérations d'ordre	238 529,30 €
27 Autres immo financières		Opération pour compte de tiers	76 421,57 €
040/041 Opérations d'ordre	2 270,00 €	1068 excedents fonct, capitalisés	178 934,43 €
Opération pour compte de tiers	76 421,57 €	165 Dépôts et cautionnements	590,00 €
001 Déficit année antérieure		001 Excédents Année antérieure	43 725,57 €
	700 327,29 €		733 418,79 €

Résultat d'Investissement 2018 (Excédentaire)	33 091,50 €
---	--------------------

RESULTAT DE CLÔTURE 2018	Excédentaire
	488 987,77 €

	Résultat de Fonctionnement	Résultat D'investissement	Résultat de clôture
2015	635 352,66 €	-584 403,16 €	50 949,50 €
2016	379 472,68 €	-285 865,00 €	93 607,68 €
2017	339 712,18 €	43 725,57 €	383 437,75 €
2018	455 896,27 €	33 091,50 €	488 987,77 €

EVOLUTION DES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.

Dépenses

	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général	856 272,53 €	792 809,03 €	744 380,31 €	861 509,07 €
Charges de personnel et frais	1 256 299,08 €	1 357 301,20 €	1 344 557,53 €	1 341 835,68 €
Atténuation de produits	143 654,00 €	145 155,87 €	153 781,87 €	193 337,70 €
Autres charges de gest. cour.	566 201,69 €	596 063,48 €	720 817,89 €	344 444,77 €
Charges financières	107 880,37 €	77 140,65 €	66 586,05 €	60 692,73 €
Charges exceptionnelles	17 845,00 €	11 481,39 €	639,98 €	2 709,00 €

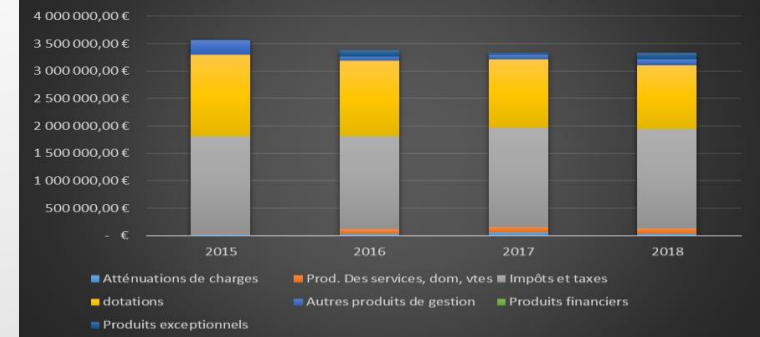
Recettes

	2015	2016	2017	2018
Atténuations de charges	29 219,69 €	32 993,25 €	61 760,73 €	31 612,62 €
Prod. Des services, dom, vtes	20 894,90 €	79 061,11 €	85 903,86 €	102 666,80 €
Impôts et taxes	1 756 667,00 €	1 695 301,00 €	1 821 481,38 €	1 809 721,56 €
dotations	1 488 892,70 €	1 380 365,52 €	1 247 548,58 €	1 158 777,02 €
Autres produits de gestion	258 982,09 €	77 743,25 €	84 744,29 €	113 363,60 €
Produits financiers	86,18 €	80,00 €	73,00 €	72,96 €
Produits exceptionnels	7 881,13 €	118 403,04 €	28 185,71 €	119 224,84 €

Dépenses de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES

ETAT DES RESTES A REALISER Exercice 2018 BUDGET COMMUNE DEPENSES

IMPUTATION DEPENSES	Libellé du compte	Total par imputation
16 EMPRUNTS ET DETTES		985,00 €
165	Dépôts et cautionnements	985,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 001,00 €
202	Révision des documents d'urbanisme	10 301,00 €
2031	Frais d'études	12 700,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 207,00 €
2111	Terrains nus	1 501,00 €
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00 €
2135	Installations générales, agencements	5 000,00 €
2182	Matériel de transport	12 206,00 €
2184	Mobilier	1 500,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		10 871,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 871,00 €
OPERATION 234 TRAVAUX DIVERSES RUES		53 671,00 €
2315	Installations, matériel et outillage	53 671,00 €
OPERATION 243 GYMNASÉ GRAND BAN		632 593,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
2313	Constructions	622 593,00 €
OPERATION 246 GYMNASÉ MANARA		3 000,00 €
2313	Constructions	3 000,00 €
TOTAL		747 328,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER

Exercice 2018

BUDGET COMMUNE RECETTES

RECETTES

IMPUTATION DEPENSES	Libellé du compte	Total par imputation en €
Article		
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		337 484,00 €
1321	Etat et établissements nationaux	5 208,00 €
1322	Régions	45 000,00 €
1323	Département	100 000,00 €
1326	Autres établissements publics	97 233,00 €
1328	Autres	3 976,00 €
1341	DETR	86 067,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES		350 910,00 €
1641	Emprunts	350 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements	910,00 €
TOTAL		688 394,00 €



Affectation prévisionnel du compte résultat 2018

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2018	3 042 590,88 €	Dépenses Réelles 2018	700 327,29 €
Recettes Réelles 2018	3 337 709,40 €	Recettes Réelles 2018	689 693,22 €
<u>Excédent réel 2018</u>	295 118,52 €	<u>Déficit réel 2018</u>	- 10 634,07 €
Excédent 2017 reporté :	160 777,75 €	Excédent 2017 reporté :	43 725,57 €
<u>Résultat cumulé 2018</u>	455 896,27 €	<u>Résultat cumulé 2018</u>	33 091,50 €
RESULTAT NET DE CLOTURE 2018		488 987,77 €	
Restes à réaliser	Dépenses :	747 328 €	Déficit RàR : - 58 934 €
	Recettes :	688 394 €	
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</u>			
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)		30 000,00 €	
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau - article 002 – en recette)		425 896,27 €	
↳ A L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en recette)		33 091,50 €	

FISCALITE

TAUX

	Clouange	Dept 57	National
Taxe habitation	19,09 %	23,22 %	24,47 %
Taxe foncière bâti	14,17%	16,25 %	21,00 %
Taxe foncière non bâti	75,48%	53,69 %	49,46 %

RATIOS

	Clouange	Moyen par strate
Potentiel fiscal / pop DGF	599,45	831,57
Potentiel financier / pop DGF	769,83	926,16

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Le potentiel fiscal est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les trois taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces trois taxes, le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.



Projection des recettes fiscales 2019

Nature des Taxes	2016			2017		
	Base d'imposition	Taux 2016	Produits	Base d'imposition	Taux 2017	Produits
TAXE d'habitation	4 589 000 €	19,09%	876 040 €	4 366 286 €	19,09%	833 524 €
Foncier bâti	3 903 000 €	14,17%	553 055 €	3 890 832 €	14,17%	551 331 €
Foncier non bâti	6 700 €	75,48%	5 057 €	6 850 €	75,48%	5 170 €
CFE	497 500 €	21,13%	105 122 €	0 €	21,13%	0 €
TOTAL		/	1 539 274 €		/	1 390 025 €

Nature des Taxes	2018			2019		
	Base d'imposition	Taux 2018	Produits	Base d'imposition	Taux 2019	Produits
TAXE d'habitation	4 422 000 €	19,09%	844 160 €	4 466 220 €	19,09%	852 601 €
Foncier bâti	3 926 000 €	14,17%	556 314 €	3 965 260 €	14,17%	561 877 €
Foncier non bâti	6 900 €	75,48%	5 208 €	6 969 €	75,48%	5 260 €
CFE						
TOTAL		/	1 405 682 €		/	1 419 739 €



D. G. F 2019 (dotation globale de fonctionnement)

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales :
un niveau de DGF stabilisé en 2019

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36 %).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,575 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,6 % par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à **26,9** milliards € en 2019 est maintenu par le Gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

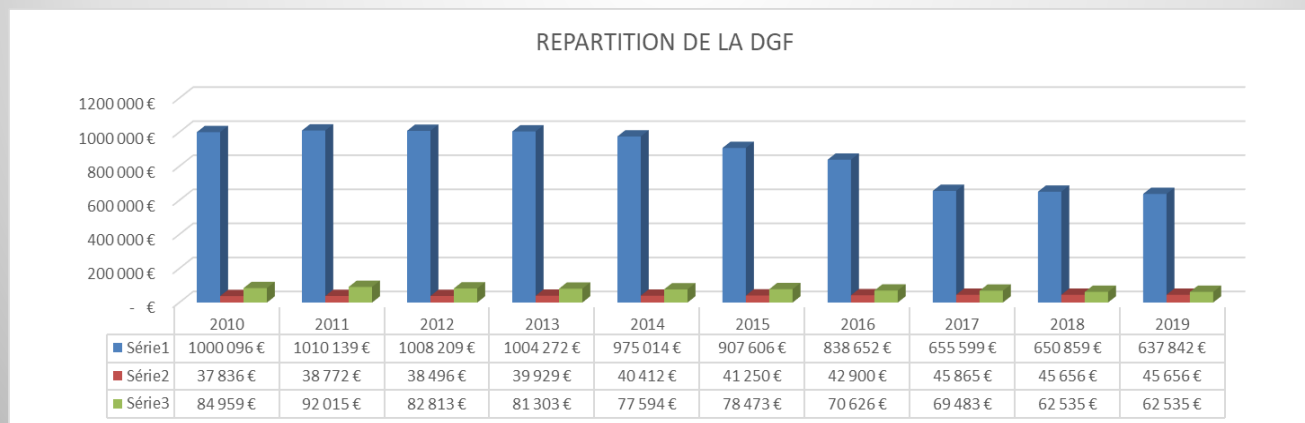
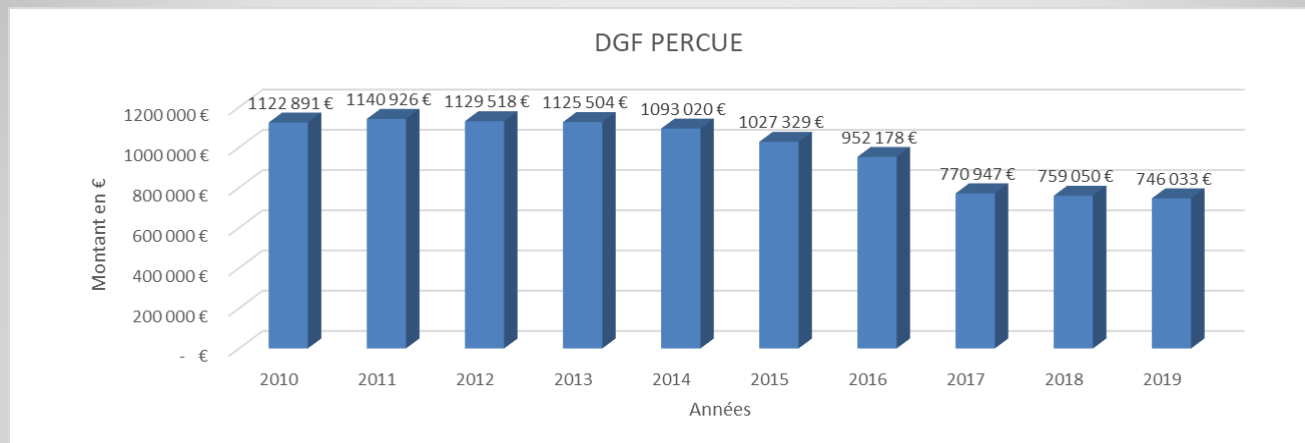
Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

La hausse du FCTVA (+ 0,7 %) s'explique par le regain d'investissement.

A périmètre courant	LFI 2019 (en milliers €)	LFI 2018 (en milliers €)	Evolution LFI 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 948 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 309 548	2 078 572	11,1%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 575 360	40 346 562	0,6%

Source : LFI 2019

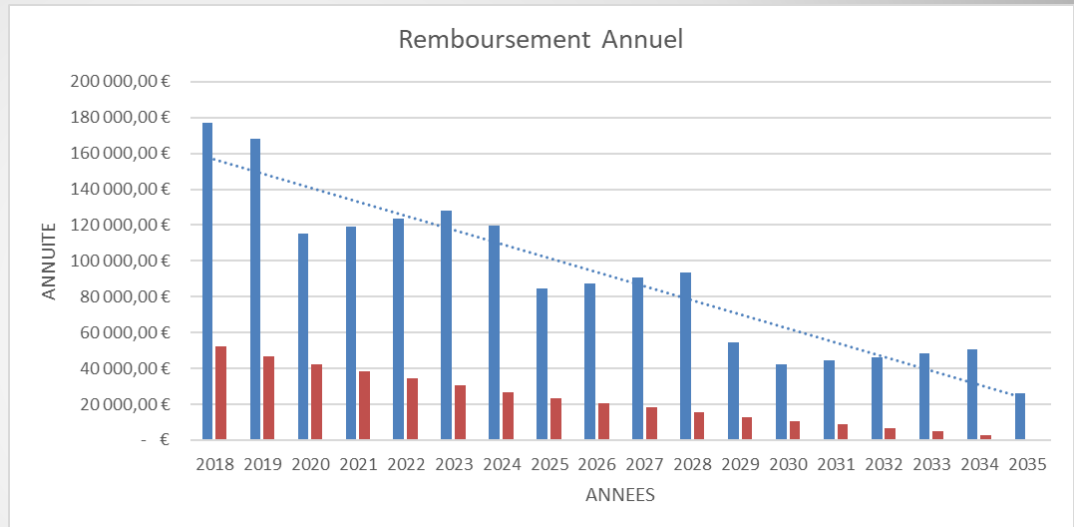
D. G. F 2019 (dotation globale de fonctionnement)



La Dette



ETAT DE LA DETTE PAR EXERCICE		
Année	Capital	Intérêts
2018	177 128,72 €	52 433,36
2019	168 053,94 €	46 805,33
2020	115 115,40 €	42 389,88
2021	119 201,34 €	38 607,48
2022	123 441,27 €	34 705,39
2023	127 841,18 €	30 653,55
2024	119 654,29 €	26 460,08
2025	84 845,78 €	23 280,56
2026	87 641,14 €	20 727,90
2027	90 537,18 €	18 080,59
2028	93 537,83 €	15 337,77
2029	54 459,66 €	12 696,02
2030	42 403,64 €	10 791,16
2031	44 322,32 €	8 872,48
2032	46 327,81 €	6 866,99
2033	48 424,06 €	4 770,74
2034	50 615,16 €	2 579,64
2035	26 159,98 €	437,42



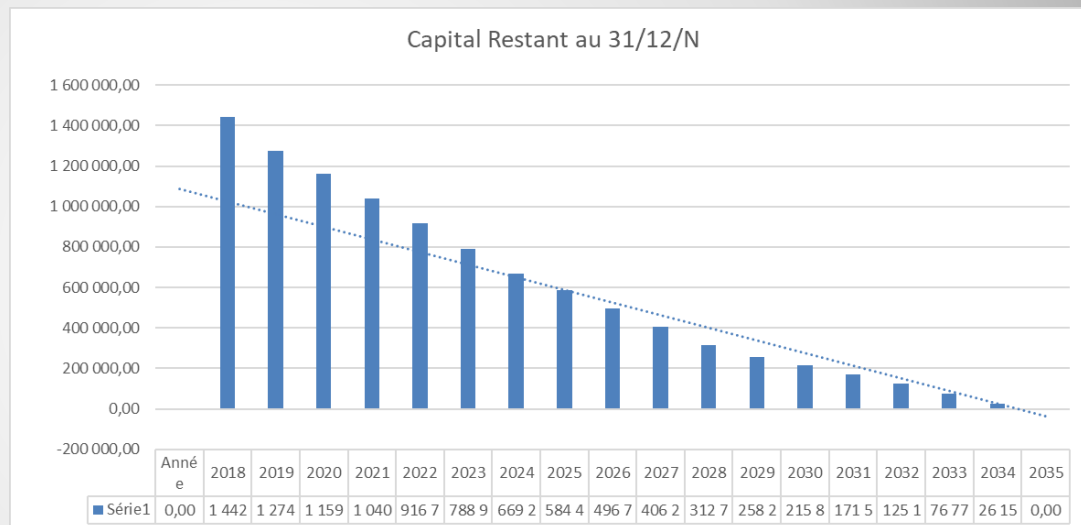
Principaux ratios sur la dette et la trésorerie
en fonction de l'appartenance intercommunale

	CC	CA	CU / Mét.	Com. de la strate
Encours de dette au 31/12 en € / hab.	920	780	734	847

Capital restant au 31/12/N

ETAT DE LA DETTE PAR EXERCICE

Année	Cap. Restant au 31/12
2018	1 442 581,98
2019	1 274 528,04
2020	1 159 412,64
2021	1 040 211,30
2022	916 770,03
2023	788 928,85
2024	669 274,56
2025	584 428,78
2026	496 787,64
2027	406 250,46
2028	312 712,63
2029	258 252,97
2030	215 849,33
2031	171 527,01
2032	125 199,20
2033	76 775,14
2034	26 159,98
2035	0,00



III)

Les orientations du budgets 2019



Les grands axes sont définis comme suit :

Le budget 2019 est construit, depuis plusieurs années, dans un contexte national et local difficile : La libre administration des collectivités territoriales ainsi leur autonomie financière sont de plus en plus compromises : suppression annoncée de la taxe d'habitation, transfert de la FPU, suppression des contrats aidés, hausse des charges sociales, baisses des dotations et des subventions.....

« Nous dépendons trop, aujourd'hui, de flux financiers de l'État vers les collectivités et la situation, va forcément s'aggraver avec la fin de la taxe d'habitation. (...) La loi de finances semble vouloir fixer dans le temps, le principe du dégrèvement, cela revient à remplacer le contribuable local par le contribuable national. On est aujourd'hui tout proche d'une situation de dépendance ». (François Baroin, Président de l'AMF)

Dans ce contexte la commune doit trouver les ressources nécessaires pour :

- Absorber les pertes de dotations
- Absorber les pertes de TF de la ZAC Belle Fontaine reversée à la CCPOM
- Maitriser sa masse salariale, malgré la hausse des charges et l'absence de contrats aidés.
- Absorber la hausse du coût périscolaire suite à mise en place d'une DSP. (+ 3 000 € en 2019)
- Retrouver à terme une capacité d'autofinancement permettant la réalisation de projets d'investissement indispensables,
- Rechercher des subventions supplémentaires pour aider au financement des projets d'investissement. Confrontés également à des contraintes économiques difficiles, les partenaires financiers traditionnelles, limitent désormais le montant de l'aide apportée aux collectivités territoriales,
- Souscrire un nouvel emprunt nécessaire au financement des travaux de construction du gymnase du Grand Ban. (350 000 €)
- Maintenir la pression fiscale au taux de 2014 de manière à ne pas pénaliser les Clouangeois.
- Maintenir l'aide apportée aux associations
- Trouver de nouvelles sources de recettes ou de diminution des charges,



LES OBJECTIFS PRIORITAIRES

- ❑ Assurer un service public de qualité
- ❑ Rétablir des marges de manœuvre sur le mandat malgré le contexte tendu
- ❑ Garantir les équilibres financiers au détriments des projets d'investissement,
- ❑ Assurer la pérennité et la rénovation des infrastructures existantes :
 - Mise aux normes des bâtiments (contrôles techniques, habilitations, rénovations, réfections...)
 - Modernisation des chaudières des bâtiments communaux.
- ❑ Financer des investissements structurants pour la commune :
 - La construction d'un gymnase au quartier du Grand Ban (travaux débuté le 11 février 2019)
 - Réfection des voiries les plus anciennes.
 - Sécurisation des axes routiers



EDUCATION

- Continuer à assister EPT (délégué au périscolaire) pour assurer la qualité du service et développer en 2019, les activités dédiées aux adolescents,
- Renouvellement du matériel informatique

POLITIQUE SPORTIVE

- Promouvoir et encourager le sport associatif,
- Garantir l'entretien des équipements,
- Construction d'une nouvelle infrastructure sportive adaptée au monde scolaire et associatif
- Etude pour le projet de réfection du gymnase Manara. (APD approuvée, dossier de subvention à finaliser, consultation prévue vers novembre 2019)

POLITIQUE CULTURELLE

- Assurer pleinement le développement de la culture, facteur de cohésion, d'intégration citoyenne et de développement local, en reprenant l'intégralité des compétences.
- Assurer le rayonnement et de le développement du conservatoire sur le canton.
- Création d'un atelier « Initiation informatique » à destination des seniors.



POLITIQUE MAÎTRISE DES ENERGIES

- Maîtriser les dépenses et les consommations de fluides de la collectivité en s'engageant dans la voie de la maîtrise énergétique, (Sensibilisation du monde associatif)
- Programmation annuelle du renouvellement de nos chaudières.
- Mutualisation des fluides réalisée en 2018 (groupement d'achat Gaz)

POLITIQUE DE TRAVAUX ET CADRE DE VIE

❑ Poursuite des programmes en cours avec :

- Programme de la Télésurveillance : compléter le parc de caméras existants
- PLU approuvé en 2018
- Accompagner les promoteurs sur les grands projets immobiliers de manière à assurer une mixité sociale, atteindre le seuil imposé par la loi SRU,
- Poursuivre la mise au normes des bâtiments communaux

❑ Un budget d'études (AMO: MATEC + Maîtrise d'œuvre : TOPIC)

- Mise en conformité du gymnase Manara, (Niveau d'étude : APD ; DCE à finaliser)

❑ Acquisition de nouveaux matériels

- Matériel pédagogique périscolaire,
- Auto laveuse galerie
- Porte galerie
- Moteurs gril scéniques galerie
- Renouvellement matériels informatique
- Renouvellement chaudières
- Tondeuse auto portée

❑ Travaux 2018

Voir détail en page 32.

FONCTIONNEMENT 2019



Dépenses

Les charges à caractère général sont évaluées à 1 037 000 €

Cette prévision s'explique :

- Maintien de la recherche de maîtrise des coûts (négociation des anciens contrats : Téléphonie, consultation publique systématique MAPA), dématérialisation affranchissement, maîtrise des enveloppes budgétaires (photocopies, fournitures administratives, produits d'entretien....)
- Mise aux normes des bâtiments (sécurité électrique, gaz, VMC, incendie, hotte, aires de jeux.)
- Le versement de la cotisation annuelle périscolaire (205 547 €) à EPT; autrefois payé au PEP au chapitre 65,
- Frais de contentieux.(Les membres de l'équipe CRV harcèlent la collectivité de procédures en justice depuis 4 ans)
- Remboursement de gaz impayé depuis 1998. (Ecole primaire centre) Solde en 2019,
- Diminution importantes des frais de fêtes et cérémonies
- Limitation de l'enveloppe dédiée aux travaux en forêt
- Une volonté de poursuivre les démarches entreprises depuis 3 ans en matière de mise au norme des bâtiments communaux,

Les charges de personnels sont évaluées à 1 343 000 €.

- L'intégration des professeurs du conservatoire dans les effectifs communaux depuis 2018
- La hausse des taux des cotisations.
- La disparition des contrats aidés, La commune ne comptera dans ses effectifs, aucun contrat aidé à compter du 15 juin 2019,
- La volonté de maintenir la proximité et la qualité du service publique, en maîtrisant les effectifs des services
- les avancements d'échelon et de grade.
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- La volonté affichée de favoriser les travaux en régie directe (réfection des bâtiments, entretien ménager, espaces verts ...).
- Le développement du service mutualisé de police municipale,
- La formation et habilitation, voir permis des nouveaux agents



❑ Les sources d'économie sur la masse salariale :

- Planifier autrement la gestion des emplois du temps des femmes de ménage. (annualisation, limiter les interventions, sensibilisation du monde associatif)
- Un poste de secrétariat ne sera pas remplacée en 2019. (2 départs en retraite : Le 1er en juillet le 2nd en novembre 2019)
- Favoriser les agents saisonniers en période d'été. (Flexibilité)
- Faire baisser le GVT lors du remplacement des agents en retraite.

Les indemnités des élus : (Délibérées le 17/04/2014 n° 2014-03-02 et 2014-03-15)

Maintien du taux de rémunération au niveau 2015.

Toutefois suite à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la FP à augmenté,

Montant estimé : 98 000 €

Les subventions de fonctionnement sont évaluées à 91 000 €.

- OMCL : 22 700 €
- Associations sportives 43 000 € (*maintien du niveau de subvention 2017*)
- Associations non sportives 12 800 € (*maintien du niveau de subvention 2017*)
- Aides aux particuliers : subvention scolaires + transport : 10 000 €
- Aides exceptionnelles

Les charges financières sont évaluées à 74 000 €.

Elles correspondent au remboursement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

A ce jour, cette ligne est prélevée à hauteur de 0 €

- Intérêts des comptes courants 47 000 €.
- ICNE : 4 500 €
- Intérêts nouvel emprunt (Construction gymnase grand Ban) : 10 000 € (3 trimestres en 2019)
- Intérêts ligne trésorerie 11 000 €.

Reversement de la TFNB issue de la ZAC Belle Fontaine, au profit de la CCPOM

75% en 19 et 100 % en 2020) soit 40 000 € en 2019

FONCTIONNEMENT 2019

Recettes

La fiscalité locale :

Le produit des 3 grandes taxes est estimé à 1 417 000 €, calculé sur les bases d'imposition 2018, communiquées par les Services Fiscaux, indexées de 1%, sans augmentation des taux communaux.

La mise en place de la FPU par la CCPOM a généré en 2017 quelques bouleversements sur l'articulation du budget communal. Les recettes issues de la CFE, TASCOT, IFR, FDPTP et compensations TP sont désormais transférées au profit de la CCPOM. En contrepartie la commune percevra annuellement une attribution de compensation évaluée à 332 087 €.

Les dotations et subventions :

- ♦ Le montant de la DGF non communiqué à ce jour, est maintenu au niveau de 2018, minoré par sécurité, de 3% sur la dotation forfaitaire, en raison de la baisse de la population (recensement 2018) : (Base forfaitaire/DSR/Compensation) : 746 033 € (soit 13 017 € de moins qu'en 2018)
- ♦ Les prestations versées par la CAF (contrat enfance jeunesse) sont estimées à 56 000 €. Cette dotation est estimée à la baisse en raison des frais facturés à EPT, dans le cadre de la DSP Périscolaire. Ces frais étant désormais remboursés, ils ne sont par conséquent plus pris en considération dans le mode de calcul.
- ♦ Le fond d'amorçage pour les rythmes scolaires (50 € / enfant) est supprimé depuis 2018, suite au retour de la semaine à 4 jours

Les produits de gestions courantes :

La régie communale d'électricité versera aucune participation en 2019,

Fortement sollicitée ces 10 dernières années, la Régie d'électricité n'a pas été sollicitée par la commune en 2016 et 2017.

La participation de 50 000 € budgétée au BP 2018, n'a toutefois pas été réclamée par la commune, de manière à épargner la régie d'électricité, suite aux conséquences financières, générées par le départ de la ville de Gandrange en 2019.

Cette décision a permis à la régie d'assainir ses comptes et de reconstituer des excédents,

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses

□ Les restes à réaliser : 747 328 €

Les projets budgétés au BP 2018, non réalisés font l'objet de restes à réaliser (détails communiqués en page 14).

Maitrise d'œuvre Gymnase Manara : 12 700 €

Elaboration du PLU: (Délibération 2015-9-01)

La mission a été accordée au bureau d'étude ATELIER DES TERRITOIRES.

La procédure est désormais terminée : 10 301 €

Solde caveaux : 10 871 €

Chapitre 21 : matériels divers : 23 207 €

Dépôt et cautionnement : 985 €

Solde travaux de voiries 2018 : 53 671 €

Etude Réfection du Gymnase Manara : 3 000 €

Construction d'un gymnase au grand ban : 622 593 €

(voir détail en page 31)

PROJET GYMNASSE GRAND BAN



Dépenses gymnase grand ban

Projet gymnase grand ban		Marché HT	Solde TTC 20%
Lot 1	TP COLLE	170 534,71 €	204 641,65 €
Lot 2	SMC2	146 403,29 €	175 683,95 €
Lot 3	BST	15 000 €	18 000,00 €
Lot 4		40 000 €	48 000,00 €
Lot 5	HAUFFMAN	35 300,00 €	42 360,00 €
Lot 6	VIGILI	55 197,00	66 236,40 €
Lot 7	RPI	23 669,00 €	28 402,80 €
Lot 8	RIGGI	35 143,09 €	42 171,71 €
Lot 9	RPI	6 331,00 €	7 597,20 €
Total des lots		527 578,09 €	
Contrôle technique	DEKRA	3 260,00 €	3 912,00 €
SPS	SATM	3 391,00 €	4 069,20 €
Maitrise d'œuvre	ID Architecture	42 300,00 €	50 760,00 €
géomètre	MELEY STRZYNA	1 483,92 €	1 780,70 €
AMO	MATEC	3 500,00 €	4 200,00 €
Compétence géotechnique	Cinse environnement	5 450,00 €	6 540,00 €
total Etudes		59 384,92 €	

		SOLDE TTC	
Publicité	RL + BOAMP	1 221,63 €	1 465,96
Dommage ouvrage	AXA	6 167,27 €	7 400,72
Concession eau		15 000,00 €	18 000,00
Concession Gaz			
Concession Electricité			
Total divers		22 388,90 €	

	HT
MONTANT DU MARCHÉ	609 351,91 €

PLAN DE FINANCEMENT - GYMNASSE GRAND BAN				
DEPENSES		RECETTES		
	Montant		Taux	Montant
Gros œuvre	527 578 €	REGION	8,21%	50 000 €
Electricité				
Revêtement				
Menuiseries				
charpente				
Chape/Peinture/serrurerie....				
Publicité	1 222 €	DEPARTEMENT 57	16%	100 000 €
Maitrise d'œuvre	42 300 €			
APS	3 391 €			
AMO	3 500 €	(AMITER)	55,21%	336 399 €
Contrôle Technique	3 260 €			
Etude de sol	5 450 €	Autofinancement	55,21%	336 399 €
Géomètre	1 484 €			
Damage ouvrage	6 167 €			
Concessionnaires (eau/gaz,assT...)	15 000 €			
TOTAL HT	609 352 €	TOTAL	100%	609 352 €
TOTAL TTC		731 222 €		



Les autres projets de travaux :

PROJET 2019 : DELEGATION TRAVAUX / SECURITE

TITRE	COMMENTAIRE	STIMATION TT	DETAIL
Voirie	Foch 2 - plateau cardet - ralentisseur paradis - rue de la forêt	150 000 €	(2000,00€ évacuation rue des tilleuls) - Foch 2 + ralentisseur - rue de la forêt - dos d'anes alsace / paradis
logement communal	Conformité électrique d'un logement rue du docteur job	7 000 €	
4/4 tracteur	Paieiment de la dernière tranche du tracteur	12 662 €	
Galerie	Achat moteurs pour le grill	8 000 €	
Porte de la galerie		10 000 €	
Matériel ateliers		10 000 €	(3000,00€ outillage - 1600,00€ chariots nettoyage - poubelles 1500,00€....)
Installation caméras	City stade + rue Clemenceau + rue Foch	35 000 €	clim 2100€ - protection réseau 3295,64€ - boitier ethernet 1000,00€
Stade	Remplacement du revêtement synthétique	310 000 €	
Sécurité	Tubage de la cheminée école gban + chaudière	20 000 €	(Cucci 1500,00€)



INVESTISSEMENT 2018



Recettes

Les restes à réaliser : 688 394 € (dont un emprunt de 350 000 €)

Les recettes afférentes aux projets budgétés au BP 2018, commandés mais non réalisés font l'objet de restes à réaliser (détails communiqués en page 15).

Cessions de terrain : 308 114 €

(Cession hôtel Europa, terrains Leichtnam, Lamorlette, Carvalhosa, Goumeziane)

Subventions :

Les subventions sollicitées ne présument naturellement pas attribution et les crédits seront par conséquent minimisés au BP, par mesure de sécurité.

A ce jour sont acquis :

- Solde Système vidéosurveillance : M LIEBGOTT : 5 208 €
- Solde caméra Poste communale : La POSTE : 3 976 €
- Gymnase grand ban : Région Grand Est : 50 000 €
- Gymnase grand ban : Département 57 : 100 000 €
- Gymnase grand ban : DETR : 122 953 €
- Entrées de ville : 100 000 € (CCPOM)

La commune recherchera en cours d'année tous les financements possibles de manière à optimiser nos plans de financement prévisionnels et notamment le financement du projet de rénovation du Gymnase Manara,

Des demandes de subvention ont déjà été déposées au titre :

- du renouvellement de la pelouse synthétique de football (DETR/ Région / FAFA) : (179 875 €)
- amendes de police pour un montant de 12 984 €
- CAF : 1 384 €

Nous sommes dans l'attente des notifications.



FCTVA : **60 000 €**

Souscription d'emprunt :

La souscription d'un emprunt sera nécessaire au projet de construction du gymnase du grand Ban.

Le montant souscrit est estimé à **350 000 €** sur une période de 20 ans.

La collectivité procède actuellement à une consultation auprès des banques,,,,

La Capacité d'autofinancement :

Au vu des éléments précités, notre CAF se maintient, mais contraint la collectivité à adapter ses travaux d'investissement en conséquence.

L'ampleur des projets 2018 et 2019 (Rénovation du Gymnase MANARA / 1 250 000 € TTC) sont supérieurs à notre CAF, d'où la nécessité d'avoir recours à l'emprunt et d'être vigilant pour ne pas impacter les budgets de fonctionnement 2020 et 2021.

*Rendez-vous pour le
vote du prochain
budget.*